

Sutherland, Peter. *1<sup>er</sup> janvier 1993 : Ce qui va changer en Europe*. Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Libre-échange », 1988, 151 p.

Jean-Pierre Thouez

Volume 21, numéro 2, 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702691ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702691ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Thouez, J.-P. (1990). Compte rendu de [Sutherland, Peter. *1<sup>er</sup> janvier 1993 : Ce qui va changer en Europe*. Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Libre-échange », 1988, 151 p.] *Études internationales*, 21(2), 447-449.  
<https://doi.org/10.7202/702691ar>

conception du non-alignement varie entre Berne, Vienne, Helsinki et Stockholm).

Le dernier chapitre – le cinquième – est bien sûr consacré aux « Perspectives d'avenir » et aux « choix possibles » qui s'offrent aux deux groupes. Un réajustement des politiques actuelles devrait être envisagé. De nouvelles approches sont également concevables en partant d'une typologie des PNA par rapport à leurs intérêts propres et aux ordres de priorité diplomatique. Ainsi, on pourrait distinguer six groupes de pays et les placer sur une échelle qui tiendrait compte de l'importance croissante des PNA par rapport aux politiques des États neutres: les PNA européens, ceux du pourtour méditerranéen, les grands PNA qui sont des puissances régionales (Inde, Nigeria, Pakistan...), les PNA leaders du Mouvement, les PNA économiquement importants et les PNA extrémistes. Les diplomaties des neutres pourraient mettre à profit les contacts avec les non-alignés pour développer et approfondir des « liens bilatéraux » avec certains PNA et par là « renforcer leur position et leur influence dans certaines négociations multilatérales ». La dialectique du bilatéralisme et du multilatéralisme serait très prometteuse, à condition d'être planifiée.

En résumé, le lecteur trouvera dans cette étude une série d'observations particulièrement judicieuses sur un sujet peu connu dans un minimum de pages et marquées par une grande honnêteté intellectuelle.

Daniel COLARD,

*Université de Besançon, France*

SUTHERLAND, Peter. *1<sup>er</sup> janvier 1993: Ce qui va changer en Europe*. Paris, Presses Universitaires de France, Coll. « Libre-échange », 1988, 151p.

Dans cet ouvrage, aux dimensions modestes, Peter Sutherland juriste, professeur, Attorney General d'Irlande et commissaire européen, illustre l'importance – mésestimée, à mon avis – du droit européen tout en dégagant une philosophie personnelle de ce que devrait être l'Europe en 1993. Sa nomination à la commission des affaires sociales, d'éducation puis à celle de la concurrence, P. Sutherland la doit à sa participation au sein du Fine Gael (et à ses relations avec Garrett Fitzgerald). Il n'est pas sans intérêt de remarquer que l'auteur est de « sensibilité chrétienne-démocrate ». À l'époque où Sutherland était à Bruxelles, ce courant politique était très influent; citons par exemple, J. Delors, E. Colombo, H. Dietrich Genscher, sans oublier les prédécesseurs; tous ces hommes ont un point commun: la foi dans une entité européenne – l'Union européenne – et d'autre part, dans la philosophie libérale qui sous-tend cette entreprise. Sutherland apporte, selon moi, une contribution majeure celle d'un praticien qui souligne l'importance de la règle de droit et plus précisément le rôle de l'instrument juridique en tant qu'outil de développement européen. Or, l'auteur, comme le note d'ailleurs R. Drago qui préface l'ouvrage, montre que les bases fondamentales de cet outil ont été écrites en 1957 (et même en 1951, si l'on pense à la CECA). Après plus de 30 ans, cet instrument (que l'on pense aux articles 85 et suivants du traité relatif aux règles de concurrence) reste très actuel.

Dans les sept premiers chapitres, Sutherland décrit la communauté d'aujourd'hui: sa place dans l'économie mondiale, les effets de l'Acte unique sur les institutions et le grand marché interne, la politique de la concurrence, « l'Europe des juges », les défis sociaux et le problème de l'emploi, la place de la France. Quant aux trois derniers, il s'agit d'études de cas illustrant les difficultés liées à l'application des

règles de la concurrence que ce soit par le biais du transport aérien, des télécommunications ou des services financiers.

Dans l'introduction, Sutherland note que la force de la Communauté repose sur le droit communautaire. Son importance tient au fait que les citoyens sont assurés que les prises à l'échelle européenne seront équitables, et non plus soumises à l'arbitrage de rapports de force ou de pressions politiques. La liberté existe parce qu'il y a des lois. De plus, dans le domaine de la concurrence le droit communautaire peut aider au décloisonnement de l'espace économique ou à la modernisation de l'économie.

Dans le chapitre 1, l'auteur souligne que la dépendance de l'Europe vis-à-vis du commerce international l'oblige à se moderniser, à effectuer des investissements intelligents. La survie à court terme des industries anciennes (textile, charbonnage, sidérurgie) pour différentes raisons – politiques, en particulier – a retardé la création et le développement de nouveaux secteurs technologiques. Dans le chapitre 2, Sutherland note que l'Europe ne peut tirer son épingle du jeu que dans les secteurs où elle fait front avec un esprit unitaire, d'où l'intérêt du cadre constitutionnel. Ce cadre devrait aider à l'harmonisation des politiques monétaires, économiques et industrielles. L'Acte unique européen de 1986 reconnaît par exemple, que les intérêts de la communauté sont supérieurs aux intérêts particuliers de chaque État. Le vote à majorité qualifiée – et non plus à l'unanimité – facilite la prise de décision européenne dans de nouveaux domaines d'intervention. L'Acte unique simplifie les mécanismes. Le chapitre trois décrit quelques-unes des propositions – il y en a 300 – mises en avant pour réduire les obstacles au commerce extérieur de la communauté. Si l'Acte unique aide à la réalisation de ce marché de 320 millions de consommateurs, on ne saurait oublier que

la règle de l'unanimité – droit de veto – est toujours valable pour les questions aussi sensibles pour la souveraineté nationale des États que les taux de TVA ou la libre circulation des personnes. Dans le chapitre 4, il aborde la question cruciale de la concurrence et de la compétitivité. Notons que la commission de Bruxelles a essayé d'établir des critères objectifs pour décider quand et comment les États peuvent intervenir dans leur économie et les forcer ainsi que les entreprises – privées ou publiques – à respecter les règles de la concurrence. Plusieurs arrêts de la Cour de justice européenne cités par l'auteur illustrent à la fois le poids du droit européen dans la constitution de l'Acte unique et le rôle de plus en plus marqué de la commission. Sujet délicat car le partage de la souveraineté est sensible dans des domaines divers: fusion d'entreprises, aide aux entreprises, aide aux entreprises publiques ou aux régions. Cependant, il existe, dans chaque société, des questions d'intérêt général que les règles du marché ou de la concurrence ne sauraient régler. L'action de la commission est aussi facilitée par les articles 85, 86 voire l'article 5 du Traité. La commission ne fait pas qu'appliquer la loi, elle cherche aussi à donner une expression juridique originale à la politique de construction communautaire. Le chapitre cinq insiste sur le rôle des juges, de l'obligation constitutionnelle qui découle des traités, et aussi des dispositions qui ne sauraient être transgressées par les institutions communautaires. Le chapitre six reprend le rapport Cecchini selon lequel le marché unique sera créateur d'emplois. Néanmoins, l'auteur note avec raison que l'on ne saurait oublier les problèmes sociaux inhérents au développement économique à savoir le chômage, le problème spécifique de l'immigration et les relations employeurs-employés. Dans le premier cas, l'auteur insiste sur la formation, dans le second cas sur la PME comme cadre du

dialogue social. Pourquoi la France au chapitre 7 pour illustrer simplement la difficulté des transferts de souveraineté, mais, pourquoi oublier l'Angleterre?

Les trois autres chapitres illustrent les commentaires d'un juriste dans trois domaines importants de l'action communautaire. L'ouvrage est écrit dans un langage clair. Le seul point négatif, selon moi : chaque conclusion de chapitre décrit les avantages de l'Europe en termes de consommation. Cette vision économique du marché de 1993 reflète le défaut principal de cette construction européenne où l'on privilégie l'économique sur le social.

Jean-Pierre THOUÉZ

*Géographie médicale*  
Université de Montréal.

TURNOCK, David. *The Making of Eastern Europe: From the Earliest Times to 1815*. New York (N.Y.), Routledge, Chapman and Hall, 1988, 336p. TURNOCK, David. *Eastern Europe: An Historical Geography 1815-1945*. New York (N.Y.), Routledge, Chapman and Hall, 1989, 367p.

Europe de l'Est, Europe centrale, Europe du Sud-Ouest, pays de l'Est, *Mittleuropa*, Europe médiane; que de définitions pour identifier une région qui, de par sa composition, semble vouloir éviter, voire empêcher toute tentative d'unification et de définition. Il semble toutefois qu'une des conséquences de la Deuxième Guerre mondiale a été justement un processus d'unification, certes idéologique, mais pas nécessairement politique et économique, malgré tous les efforts de l'URSS, puissance impériale et auteur de ce processus. Plusieurs questions se posent: quels sont les

facteurs qui ont mené à ce processus? Comment se sont-ils développés? Quel rôle les autres pays d'Europe ont-ils joué dans le développement de la région? Quel est son avenir? Autant de questions auxquelles l'auteur tente de répondre de façon intéressante et certes différente des ouvrages d'histoire générale de la région.

Ces deux livres sont en fait deux tomes d'une même étude. Turnock fait essentiellement de l'histoire géographique, tantôt physique, tantôt économique, le tout complété de brefs chapitres d'histoire politique. Dans le premier volume, l'histoire de la région est divisée en trois tranches, de la nuit des temps jusqu'à l'an 1000 de notre ère, ensuite les six siècles et demi qui définissent la période médiévale, puis les deux siècles, de la Paix de Westphalie au Congrès de Vienne, qui préparent le terrain de la période moderne. Le deuxième volume continue le récit en deux parties jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale avec la paix de Versailles comme événement-clé qui influence profondément la politique de la région.

Turnock propose une thèse fort intéressante pour comprendre l'histoire mouvementée de l'Europe de l'Est. Mettant l'accent sur la géographie physique et économique, l'auteur montre dans le premier volume comment cette région, de par sa géographie, jusqu'à l'époque médiévale, était fort bien intégrée à l'Europe occidentale. C'est au Moyen-Âge qu'elle se voit détachée, conséquence d'une part de l'apparition de l'Islam et de son implantation dans le Sud-Est et d'autre part du colonialisme des pays d'Europe occidentale. Il en résulte que la région devient un terrain de passage (*marchland*) « soit entre les portes qui mènent aux mers Baltique et Noire, soit entre la puissance maritime de l'Occident et la puissance terrestre de l'Est » (p. 13). Le développement économique en fut la première victime; de plus, le Nord, plus proche de l'Europe occidentale connaît un